

Le dimensionnement de la zone à bâtir

A. LES CHIFFRES DU CANTON

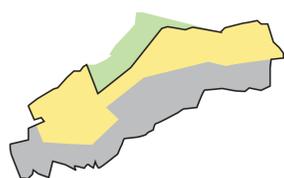
• Dimensionnement

Commune	Type de commune	Situation démographique actuelle (he)	Projection démographique (%)	Densité		Zones construites (ha)	Zones non construites (ha)	Besoin théorique (ha)	Surplus théorique (ha)	Catégorie provisoire
				espace CCDT (m ² /h-e)	réelle (m ² /h-e)					
Noble Contrée	Périurbain	4'637	116	263	323	149.6	18.3	19.5	8.1	B

Taux de croissance hab-empl accepté (116)
Densité a atteindre selon le CCDT (selon typologie de commune) (263)
Densité actuelle de la commune (selon bâti existant) (323)
Hab-empl 2017 x 116 x densité réelle / 10'000 (19.5)

NB Pour le calcul du dimensionnement, il faut prendre en compte le plus petit des 2 (263)

4 Périmètre d'urbanisation



Périmètre d'urbanisation

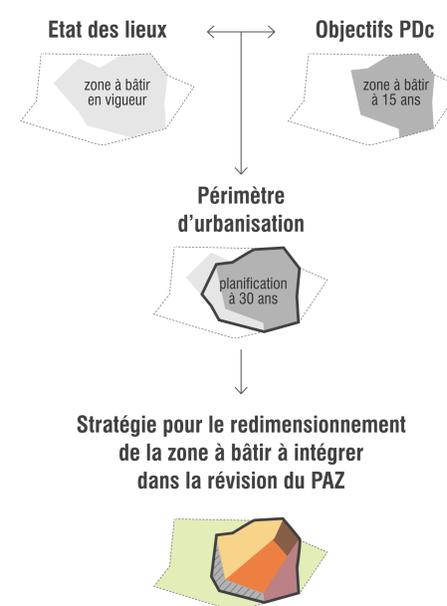
Le PU, comprend les zones à bâtir existantes et reflète l'évolution souhaitée en fonction des besoins pour les 25 à 30 prochaines années, soit deux périodes de planification

- périmètre d'urbanisation : zone à bâtir + zone en attente
- zone à bâtir affectée qui doit être construite à 15 ans
- zone en attente à développer au-delà de 15 ans
- secteur à déclasser

Stratégie

Noble Contrée (cat. B) - stratégie de planification

- mettre en oeuvre des mesures permettant de planifier l'utilisation des zones à bâtir dévolues à l'habitat existantes (terrains constructibles dans les 15 ans et terrains temporairement inconstructibles)



B. LE QUESTIONNEMENT DE LA COMMUNE

- Planige (arrêt TF) -> 5.0 ha
- Secteurs des Béatitudes (zone d'intérêt publique) -> 1.3 ha
- Dézonage qualitatif (frange, accès, topographie, etc.) -> 1.5 ha